



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.  
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

**Etaient absents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, adjointes au maire, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/255

**Groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques  
des bâtiments communaux et communautaires.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), et dans une perspective d'exemplarité et de maîtrise de leurs charge de fonctionnement, la CAPA et ses communes membres cherchent à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine communal et communautaire.

Pour cela, la constitution d'un groupement de commandes a été proposée en conseil communautaire pour réaliser des audits énergétiques des bâtiments communaux et communautaires le 16 juin dernier, et approuvée à l'unanimité.

Les audits énergétiques réalisés permettront de fournir à la CAPA et aux communes tous les éléments d'aide à la décision nécessaires pour programmer les investissements d'économies d'énergies les plus pertinents possibles. En effet, après un état des lieux détaillé sur l'efficacité énergétique du bâtiment, le prestataire proposera des scenarii de travaux. Ces propositions incluront l'évaluation des gains énergétiques, des coûts d'investissement et de fonctionnement induits, ainsi que le temps de retour sur investissement brut correspondant.

Pour notre commune, il est proposé de réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments suivants :

- Crèche de Pietralba,
- Crèche de Berthault,
- Ecole maternelle de Berthault,
- Hôtel de Ville,
- Bâtiment comprenant la direction générale des services techniques.

Le prix estimé pour l'ensemble des bâtiments est de 14 000 € HT, subventionné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) à hauteur de 70%. La commune remboursera à la CAPA la part de l'étude lui incombant.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la CAPA et les communes membres pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux et communautaires cibles,
- D'autoriser le député-maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 septembre 2016 ;

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la constitution d'un groupement de commandes entre la CAPA et les communes membres pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux et communautaires cibles.

**AUTORISE**

le député-maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016\_255-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2016